

Communiqué de presse

La CCI de la Martinique confie au CEFAC la qualification de ses personnels

Le CEFAC assurera la formation décentralisée des salariés de la CCI de la Martinique jusqu'en 2012, pour développer leurs compétences dans le conseil aux entreprises. Une démarche pédagogique innovante qui donnera accès au titre ATC (équivalent Bac + 4) sans quitter son poste de travail

Paris - 1^{er} mars 2011. La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique a décidé de confier au CEFAC la formation professionnelle de ses salariés, pour leur donner accès au titre ATC – Conseiller technique Commerce, Services Tourisme.

Le CEFAC projette ses moyens pédagogiques opérationnels pour la mise en place de formations certifiantes. En effet, pour la première fois, la formation **ATC – Conseiller technique** de niveau II (équivalent Bac + 4 en formation professionnelle qualifiante) sera réalisée intégralement sur place, dans les locaux d'une CCI.

Une formation en interne et en alternance

Durant 16 mois, à raison d'une semaine par mois, 6 salariés de la CCIM et 2 salariés de la CEM suivront le cursus enregistré au Répertoire National de la Certification Professionnelle, sans quitter leur poste de travail. Ils pourront ainsi valider les quatre certificats de compétence professionnelle :

- ✓ Conseiller les entreprises
- ✓ Former les hommes
- ✓ Développer un Territoire
- ✓ Animer des groupements de professionnels

Redéfinir les missions au sein du réseau consulaire

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) impose aux organisations consulaires une vigilance accrue dans la maîtrise de leurs budgets. En parallèle, les CCI se sont lancées dans une redéfinition des compétences de leurs salariés. L'option choisie par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique ouvre une nouvelle voie vers la requalification des personnels. Les salariés sont ainsi rendus opérationnels sur de nouvelles missions, ce qui augmente leur employabilité.

L'ingénierie pédagogique du CEFAC permet aux CCI de disposer d'un outil délocalisé et personnalisé de formation, à l'image des politiques de ressources humaines mises en place par de nombreuses grandes entreprises (Académie CISCO, Learning Management System de Renault, Université des métiers Décathlon, Centre de formation Mac Donald's, etc.)





A propos de la CCI de la Martinique

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique représente 24 000 commerçants, industriels et entreprises de services. Elle les assiste et les accompagne avec ses conseillers d'entreprise répartis sur 5 sites (Fort-de-France, Lamentin, Marin, Trinité, Saint-Pierre).

La CCIM emploie environ 300 personnes et met en œuvre un budget annuel de 70 millions d'euros. La CCIM gère l'Aéroport et le Port de la Martinique.

Elle forme aux métiers de l'entreprise avec 1 Centre de Formation Continue, 1 Centre d'Etudes des Langues, 1 Centre de Formation des Apprentis du Tertiaire, 1 Ecole de Gestion et de Commerce. Ces centres de formation délivrent des BTS, des Licences et des Master (MBA).

A propos du CEFAC

Le Centre d'Etudes et de Formation des Assistants techniques du Commerce, des services et du tourisme assure la formation et le perfectionnement de conseillers d'entreprises, cadres qui accompagnent les mutations des PME et participent au développement des territoires économiques. Placé auprès du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, le CEFAC travaille avec les organisations professionnelles, les collectivités locales et auprès des organisations consulaires.

Le CEFAC délivre le titre ATC, reconnu par l'Etat au niveau II (Bac + 4) de la nomenclature des diplômes professionnels, inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) sous le n° 96 171.

Contacts

Presse
Bertrand GAUTHIER
Responsable de la communication du CEFAC
gauthier@cefac.com – 01.40.69.39.12

Formation
Jean-Paul LESCOP
Directeur des métiers de conseil du CEFAC
lescop@cefac.com – 01.40.69.39.29

